



DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Séance du 8 juin 2009

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 2 JUIN 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 15
JUN 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le huit juin deux mille neuf à dix-neuf heures trente dans les salons de l'hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI, Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Guy DUCHENNE, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Gaëlle LASSUCE, représenté par Monsieur Mohamed BELKAID

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Projet d'acquisition d'une parcelle de 8000 m² dans la zone des Champs Blancs (N° 40).

.../...

OBJET : Projet d'acquisition d'une parcelle de 8000 m² dans la zone des Champs Blancs

VU le projet de création d'un pôle medico social dans la zone des Champs Blancs à Joigny,

VU la disponibilité foncière sur ce secteur d'une parcelle cadastrée en section ZM 32 pour une contenance de 47 820 m², en zone 1AUh du PLU.

CONSIDERANT l'accord du propriétaire pour céder une partie de cette parcelle à la Communauté de Communes du Jovinien.

CONSIDERANT l'état d'avancement de deux projets privés sur cette parcelle

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A 25 pour,
Et 1 abstention (Pascale DAVID-SAUZEA)**

APPROUVE le principe d'acquisition d'une parcelle de 8 000 m² à 15 euros HT le m² sous réserve de l'approbation de France Domaines.

SOLLICITE les subventions nécessaires auprès des services de l'Etat

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à contracter un emprunt bancaire pour compléter le financement de cette opération

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents permettant le bon déroulement de cette transaction

Pour copie conforme



Le Président,
Nicolas SORET

